



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JANVIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 22 janvier à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

Budget 2018 : Approbation de l'état des crédits d'investissement 2017 reportés sur l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le report des crédits d'investissement 2017 reportés sur l'exercice 2018 et le solde des restes à réaliser en section d'investissement qui est arrêté en dépenses à la somme de 1 137 177.92 €

Bibliothèque municipale : Transformation du poste d'agent administratif en adjoint du patrimoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la transformation du poste d'adjoint administratif territorial de l'agent affecté à la Bibliothèque municipale en adjoint territorial du patrimoine à compter du 1^{er} février 2018.

Extension centre périscolaire : mission de Contrôle technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société **APAVE** pour environ 3 950.00€ HT soit 4 740.00€ TTC

Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021,

Avenant Convention SPA avec la communauté d'agglomération de Haguenau

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a délibéré en 2017 pour prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018, les conventions tripartites pour la fourrière animale conclues avec chacune des communes dont Kilstett. Il est nécessaire de valider un avenant afin de continuer la collaboration actuelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale

Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 5 cessions immobilières

Subvention : Spectacle de Noël de l'Ecole maternelle

La commune de KILSTETT offre un spectacle de Noël aux enfants de l'école maternelle chaque année. Le spectacle a été directement payé par la coopérative de l'école maternelle qu'il convient de rembourser.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 350 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour le spectacle Noël offert aux enfants

Le Maire

Gabriel MULLER